

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 13 avril à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line.

Nombre de membres en exercice: 32

Qui ont pris part à la séance : 29

Quorum: 17

Date de convocation: 6 avril 2022

Procuration :M. VRECH à Mme BOEL

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean-Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Jean Claude BLAY, M. PREVOT Jean-Marie, Mme LIA Guylène, M. Daniel MARROT, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Pascal ANDRIEUX, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Françoise YRIEIX, M. JUGIE Jérôme, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, Mme BOEL Christelle, M. Bernard LABORDE, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. Michel LE BORGNE, M. Francis PINASSEAU, M. MIOSECC Guillaume, Mme Sylvie MAURIN, Mme DURNEY Maud.

Excusés : M. VRECH Jean-Marie (procuration Mme BOEL), Mme DUPRAT Bénédicte, M. BOUSSIÈRE Dominique.

Secrétaire de séance : Mme PREVOT Jacqueline

Etaient aussi présents (sans voix délibérative) :

Délégués suppléants : M. MARTET Damien,

Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET, Mme FIGUIE.

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le départ (via mutation) de l'agent Responsable du Relais Parents Enfants et Coordonnateur CTG au 20 mars 2022,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe pour le poste de responsable du Relais Parents Enfants et Coordonnatrice CTG

Madame la Présidente propose à l'assemblée, de :

Créer un emploi de d'adjoint administratif principal 2ème classe pour le poste de responsable du Relais Parents Enfants et Coordonnatrice CTG à temps complet,

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Administrative, au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 404—indice majoré 365.

Vu l'offre d'emploi publiée sur le site « <https://www.emploi-territorial.fr/> » ainsi que les auditions réalisées pour recruter un nouvel agent sur le poste de Responsable du Relais Parents Enfants et Coordonnateur,

Considérant que la personne retenue est titulaire de la fonction publique territoriale au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,

Considérant que le recrutement se fera par voie de mutation,

La présidente propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour occuper le poste de Responsable du Relais Parents Enfants et Coordonnateur CTG,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

à l'unanimité des membres présents,

- D'adopter les propositions de Mme la Présidente relatives à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er avril 2022,
- Autorise la Présidente à réaliser les formalités relatives à la déclaration de vacance d'emploi,
- De procéder à la modification du tableau des emplois,
- Modifie la délibération 31/2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Délibération n° 80/2022

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe pour le poste de responsable du Relais Parents Enfants et Coordonnatrice CTG

Modifie la délibération 31/2022 suite à une erreur sur l'indice de rémunération

La Présidente


LOT & TOLZAC
Communauté de Communes
Line LALAUrie

Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication le 15 avril 2022

La transmission en Sous-préfecture le 17 mai 2022